

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20261012-2026086-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-086

Séance du 12 OCTOBRE 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/09/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS :

Mme GAUTIER-WILL Pascale, a donné pouvoir à VALLOS Frédéric

Madame Anne-Sophy DALMAIS a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Extinction de l'Eclairage public

Par délibération n° 2022-086 du 03 octobre 2022 la commune avait décidé d'une extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures du matin.

Délibération 2024-047 du 27 mai 2024 le Conseil Municipal a modifié l'arrêté antérieur sur la section comprise entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008).
Extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures du matin pour la section visée ci-dessus.

Compte tenu de la mise en place de l'éclairage led sur la totalité de la commune Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit lancée pour une modification des horaires d'extinction et propose de passer pour l'ensemble de la commune de 23h à 6h.

Par ailleurs compte tenu des activités organisées et de la vie locale dans le centre village il est demandé que l'éclairage reste allumé plus longtemps. Il est proposé d'éteindre l'éclairage de minuit à 6h du matin sur le secteur entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008).

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- Dit que l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune se fera désormais entre 23 h et 6 heures du matin.

- Dit que l'extinction de l'éclairage public sur le secteur compris entre l'école, (Poste de commande le Berrier Commande n°0008) se fera de minuit à 6h du soir les vendredis et samedis et autres jours c'est l'extinction de l'éclairage de 23h à 6 h du matin.
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté actant cette décision
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir ;
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SIEA et à RSE.

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Anne-Sophy DALMAIS

